



**Sarthe**

## **Un toit, c'est un droit !**



### **AGIME, 11 ans, ne doit plus dormir dans la rue**

Ses parents albanais sont demandeurs d'asile. Pour "faire de la place" cette famille a été mise à la porte de l'hôtel où elle était hébergée dans l'attente des décisions administratives la concernant.

Cette situation, qui souligne la grave crise de l'hébergement d'urgence qui affecte les plus pauvres, français ou étrangers, est inacceptable.

En mettant fin à l'hébergement de cette famille et en condamnant une petite fille de 11 ans à dormir dans la rue, le préfet de la Sarthe et les services chargés de l'urgence sociale ont porté une atteinte intolérable à une liberté fondamentale qu'est le droit à l'hébergement d'urgence reconnu à toute personne sans abri et qui se trouve dans une situation de détresse médicale, psychique et sociale.

#### **Au bout de combien de nuit dans la rue les autorités préfectorales estimeront-elles que le seuil de l'intolérable est franchi ?**

Nous, signataires de cette pétition, demandons à M. le Préfet de la Sarthe de respecter les droits essentiels de la personne humaine garantis par la loi, notamment celle de 1982 : « *Le droit à l'habitat est un droit fondamental* ». Et de respecter les conventions internationales qui garantissent la protection des enfants contre les risques pour leur santé et leur vie.

**AGIME, élève de l'école Jean-Macé au Mans, victime à 11 ans... de décisions injustifiables, doit retrouver un toit et la vie "normale" d'un enfant de son âge.**

<b>NOM - Prénom</b>	<b>Ville</b>	<b>Signature</b>

**Rassemblement lundi 3 juin 18h devant la préfecture**

